



ASSOCIATION PUC RUGBY

Régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
et le décret du 16 août 1901

Stade Charléty
17, avenue Pierre de Coubertin - 75013 PARIS
tél. : 01 44 16 62 69 fax : 01 44 16 62 90

Paris, le 26 SEPTEMBRE 2017

CONVOCAATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2017

Chers Amis Pucistes,

Nous vous invitons à participer nombreux à l'**assemblée générale ordinaire** de notre association qui aura lieu le

**MERCREDI 11 OCTOBRE 2017,
à partir de 19h30 heures,**

au Stade Charléty, 75013 PARIS, 17, avenue Pierre de Coubertin, salle du Club House .

Nous débattons de l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport du comité directeur sur la gestion, la situation financière et morale, les activités et les perspectives de l'association,
- lecture du rapport général du commissaire aux comptes titulaire sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017 et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017 et quitus au comité directeur,
- affectation du résultat,



PARIS UNIVERSITÉ CLUB

association reconnue d'utilité publique le 25 mars 1924 sous le n° 40.708
association agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports le 10 mars 1954 sous le n° 130.88

- lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes titulaire sur les conventions conclues ou exécutées pendant l'exercice clos le 30 juin 2017 et approbation des conventions réglementées,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- questions diverses.

Nous vous rappelons que :

- peuvent participer et voter à l'assemblée générale les membres de l'association à jour du paiement de leurs cotisations et âgés de 16 ans au moins au jour de l'assemblée,
- le vote par procuration est autorisé, chaque mandataire ne pouvant disposer que de trois pouvoirs ; en conséquence, si vous ne pouvez assister à l'assemblée, nous vous invitons à remettre à un membre de l'association P.U.C. Rugby à jour de ses cotisations et âgé de 16 ans au moins au jour de l'assemblée, le pouvoir que nous joignons à cette convocation ;
- les pouvoirs en blanc sont attribués à l'un des présidents de l'association,
- les membres du comité directeur sont élus ou cooptés parmi les membres de l'association, personnes physiques ou personnes morales ; les personnes physiques sont âgées d'au moins 18 ans ; les personnes morales sont représentées au comité directeur par leur représentant légal ou leur délégué spécialement habilité à cet effet.

Le rapport de gestion, les comptes de l'exercice 2016/2017 et le projet de résolutions soumises au vote de l'assemblée générale ordinaire pourront être consultés à partir du 26 SEPTEMBRE 2017 au siège de l'association et sur son site internet www.pucrugby.fr

Nous vous prions de croire, Chers Amis Pucistes, à l'assurance de notre très sincère amitié sportive.

LE COMITÉ DIRECTEUR